

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 08 janvier à 18h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 28 déc. 2018.

Présents : mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et messieurs FERRARO, LASSERRE, NAVARRO, MUNIER & VICENTE.

Excusée : madame DE RANCÉ (arrivée à 20h10) qui donne pouvoir à madame CELARIES.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry NAVARRO a été élu à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2018.

A) Personnel de la collectivité

Christèle VIUDES a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité pour 6 mois, soit du 1^{er} mars 2019 au 31 août 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que le remplacement de Christèle VIUDES par Eva ANTONY sera donc poursuivi dans le cadre d'un CDD de droit public de 6 mois.

Véronique VERBEKE indique qu'il serait souhaitable que Christèle VIUDES indique, dès que possible, si elle compte reprendre son poste au sein du service école pour la rentrée scolaire.

B) Projets 2019

Le budget 2019 sera préparé en tenant compte des projets suivants :

- peinture de l'intérieur de l'église,
- réaménagement de l'espace « cuisine » de la salle des fêtes (sur ce point, pour permettre la réalisation des travaux, le Conseil Municipal décide que la salle des fêtes ne pourra pas être mise à disposition des particuliers durant les weekends de novembre, décembre et janvier prochains)
- remplacement des menuiseries de la salle des fêtes,
- installation de stores à l'école,
- mise en conformité électrique de la cantine,
- lancement d'une étude sur l'éclairage public du cheminement qui relie la place de la mairie au local de la pétanque.

Le Conseil Municipal charge le Maire de préparer le financement de ces projets en demandant les subventions nécessaires.

C) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et à l'installation de stores à l'école, avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

D) Transports en commun

1) La question du stationnement du bus scolaire du RPI est abordée en présence de messieurs BURDASZEWSKI et PALAPRAT qui habitent rue des Pyrénées et refusent de voir le bus scolaire stationné sur les parkings situés près de leur habitation.

Monsieur BURDASZEWSKI estime que le stationnement de ce véhicule au sein du lotissement du Brouguet a été mal évalué et il reproche au Conseil Municipal un manque de transparence à ce sujet.

Messieurs BURDASZEWSKI et PALAPRAT considèrent que le lotissement du Brouguet n'est pas un lieu adapté pour stationner ce bus scolaire et qu'il est souhaitable qu'il soit garé ailleurs, près de l'école ou du préfabriqué. Ils mettent en avant une gêne visuelle et un manque de places de parking.

Véronique VERBEKE indique que la gêne visuelle a bien été prise en compte par les conseillers municipaux étant donné qu'il a été demandé à madame NAVARRO de faire un roulement par semaine pour ne pas utiliser toujours le même parking durant l'année scolaire.

Du point de vue du préfabriqué, cela n'est pas possible : le revêtement et la structure ne sont pas assez résistants, il s'agit avant tout d'un boudrome.

Quant au parking de l'école : le stationnement, sur les places de parking disponibles, y a déjà été autorisé par le Conseil Municipal, lors de la réunion du 06 novembre 2018, pour le mercredi après-midi et le weekend afin de préserver l'accès des secours aux bâtiments scolaires durant la semaine.

Monsieur BURDASZEWSKI indique qu'il serait facile de rendre ces places de parking disponibles aussi en semaine en demandant aux agents de la collectivité et aux enseignantes de garer leur voiture sur les espaces de stationnement situés plus bas, près du local de pétanque, la distance à parcourir à pied étant raisonnable.

Christophe FERRARO propose que la solution de stationner le bus toute la semaine sur la voie qui dessert l'école, à hauteur des places de parking prévues pour le personnel de l'école, soit présentée pour avis aux pompiers. Il faut évaluer si la largeur de circulation des véhicules de secours restera suffisante. Le Maire indique que, si les pompiers ne trouvent rien à redire à cette solution, une place de parking sera matérialisée au sol.

2) Madame LAUBER est venue spontanément en mairie présenter son étude relative à la desserte d'ISSUS par le TAD. Prolonger le TAD 202 ne lui semble pas opportun vu la durée du trajet à suivre jusqu'au métro. Elle préconise plutôt le prolongement du TAD 119 (CLERMONT-LE-FORT / métro) ou la création d'une nouvelle ligne via CORRON SAC et MERVILLA. Le Maire indique qu'il enverra un courrier à TISSEO SMTC pour présenter ces demandes ; il ajoutera qu'un rabattement vers la gare du VERNET peut aussi être une issue.

Le Conseil Municipal remercie madame LAUBER pour son initiative et son action.

E) Agenda 2019

L'agenda 2019 est le suivant :

- 13 janvier : vœux à la population (les élus doivent arriver à 15h30 pour la mise en place)
- 23 mars : concours de Belote organisé par l'ASCLI
- 25 mai : journée citoyenne
- 26 mai : élections européennes
- 14 juin : forum des associations
- fête locale du 14 au 18 août
- 15 août : apéritif offert par la Commune et le Comité des Fêtes
- 11 novembre : commémoration de l'armistice
- 13 décembre : fête du personnel
- 15 décembre : repas des Aînés.

F) Opportunité d'ouvrir un registre de doléances

Certaines communes ont déjà ouvert de tels registres, répondant ainsi à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux.

Le Grand Débat National annoncé par le gouvernement prévoit la mise à disposition de ces registres dans les mairies.

Le Conseil Municipal décide qu'un registre sera ouvert à ISSUS, le Maire l'annoncera lors de la cérémonie des vœux à la population.

Pour ce qui concerne l'organisation de débats, le Conseil Municipal ne s'en chargera pas. Pour autant, si des administrés souhaitent en organiser, une mise à disposition gracieuse des locaux communaux sera possible.

G) Association des Eclaireurs et Eclaireuses de France : mise à disposition de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide, suivant la proposition du Maire, que la salle des fêtes sera gracieusement mise à la disposition de l'association des Eclaireurs et Eclaireuses de France - groupe du Lauragais - le weekend du 20 et 21 janvier et le weekend du 13 et 14 avril.

H) Comptes-rendus des réunions auxquelles les conseillers municipaux ont participé

- Anne TOUNRIER MARRE a assisté à la réunion du groupe opérationnel « Petite Enfance ». Pour l'accès aux crèches du SICOVAL, il a été décidé de revoir les périmètres d'accès et les critères d'attribution.

- Un conseil syndical du SIVURS est prévu le 24 janvier, Corinne TOMA y représentera la commune d'ISSUS. Il est prévu que la cuisine centrale soit cédée au SICOVAL pour une valeur égale au capital restant dû de la dette.

A propos du Service Commun de Restauration du SICOVAL, ex-SIVURS, la question de l'utilisation de barquettes biodégradables sera posée à court terme, la matière plastique étant pratique mais pas écologique. Le budget consacré actuellement aux barquettes est de 35 000 € par an, un recours à des barquettes biodégradables générerait un surcoût de 35 %.

Selon le Maire, la trésorerie du service permettrait d'absorber ce surcoût, sans augmenter le prix du repas.

Véronique VERBEKE indique que la question des tarifs des repas servis à la cantine scolaire sera étudiée dans le cadre du vote du budget 2019.

La qualité des repas servis est mise en cause par Anne TOUNRIER MARRE ; Corinne TOMA n'est pas du même avis.

- La première réunion du groupe de suivi opérationnel « réseau CCAS-cohésion sociale » aura lieu mardi 05 février 2019 ; Corinne TOMA ne pourra pas s'y rendre.

1) Questions diverses

1) Lotissement Le Panorama : le SICOVAL a constaté que le réseau d'assainissement du lotissement est en partie bouché et demande un hydrocurage. C'est au lotisseur de réaliser ces travaux.

2) Maison située au 715 chemin de Panici : lors des violents orages de 2018, les eaux de pluie provenant des fossés bordant le chemin de Panici se sont déversées sur cette propriété. Les habitants demandent que des travaux soient engagés pour éviter que cela ne se reproduise et réparer les dégâts : pose d'un caniveau du type Aco Drain®, remise en état de l'accès (goudronnage). Le Maire indique que la pose du caniveau n'est pas à la charge de la commune mais des propriétaires. Pour la remise en état de l'accès, des travaux pourront être réalisés à l'occasion de l'extension du réseau d'assainissement du chemin de Panici.

3) Chemin de La Lyrgue : monsieur PECHOU sera interrogé au sujet de l'entretien des nombreux arbres situés sur le talus. Certains arbres doivent être élagués, d'autres doivent être abattus. S'il considère que ces arbres ne lui appartiennent pas, la commune en fera son affaire.

Séance levée à 20h15. Prochain conseil municipal : le mardi 19 février 2018 à 18h15.